

# 24<sup>e</sup> JOURNÉE DU LIVRE D'ÉCONOMIE

Prix du Livre d'Économie  
Prix lycéen du Livre d'Économie  
Prix lycéen de la BD d'Économie



Énergie, eau, alimentation...  
nouveaux enjeux de notre souveraineté



Pour plus de  
contenus

# Sommaire

La notion de souveraineté .....	3
L'eau.....	4
L'électricité .....	6
L'alimentation.....	8
Le numérique .....	10
Concepts liés .....	12

# Qu'est-ce que la souveraineté dans les relations internationales ?

La notion de souveraineté – comme celle d'État – se situe à l'intersection entre les scènes interne et internationale.

La **souveraineté interne** implique un principe de hiérarchie. Jean Bodin, en 1576, dans *Les Six livres de la République*, la définit comme la « **puissance absolue et perpétuelle d'une République** ». L'État n'est subordonné à aucune autre entité et n'est soumis qu'à sa propre volonté. Il exerce son **autorité suprême** sur une population et un territoire donnés. La souveraineté signifie donc indépendance, capacité à ne pas se voir imposer la volonté des autres (principe de non-ingérence), et liberté d'organisation interne. Mais dans la pratique, les progrès du droit humanitaire ou des concepts comme celui de « Responsabilité de protéger » font de la souveraineté non seulement un droit, mais aussi un devoir de protection des individus.

La **souveraineté externe** repose sur le **principe d'égalité entre les États**, quelles que soient leur puissance effective, leurs ressources ou leur démographie, et donc indépendamment des inégalités de fait. On parle ainsi, dans la Charte des Nations unies, d'« **égalité souveraine** » (art. 2 § 1). Cette égalité signifie aussi que les États ne sont soumis à aucune instance supérieure. Ils sont théoriquement subordonnés aux seules normes qu'ils ont eux-mêmes définies ou auxquelles ils ont consenti. Les relations internationales sont ainsi caractérisées par des relations horizontales entre des groupes politiques indépendants.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/fiches/269787-la-notion-de-souverainete-dans-les-relations-internationales>

## La politique de l'eau

L'eau est une ressource essentielle pour l'être humain, son activité et son environnement. Longtemps considérée comme abondante, elle est aujourd'hui perçue comme un bien limité à la qualité menacée.

Dès 1964, les pouvoirs publics ont traduit cette préoccupation dans une loi qui pose les bases de l'organisation administrative, largement décentralisée de la politique de l'eau et sert de socle à la concertation usagers-élus, clé de voûte du dispositif de gestion de l'eau.

Dans ce cadre, la lutte contre les pollutions (nitrates, phosphates dans les détergents, pesticides...) devient un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable aux générations futures et préserver à la fois la santé des personnes et la qualité de l'environnement (préservation de la faune et de la flore). La police de l'eau, exercée par l'État et ses services déconcentrés est un levier essentiel pour atteindre le bon état des eaux.

*Lien vers le dossier :* <https://www.vie-publique.fr/dossier/24018-la-politique-publique-de-leau>

## L'eau, une ressource menacée ?

D'abord pensée en termes d'approvisionnement, la politique de l'eau est désormais soumise à d'autres enjeux. Usage intensif, effets du changement climatique avec des situations de sécheresse à répétition, la gestion de l'eau nécessite de prendre en compte de multiples contraintes. Le point en vidéo.

*Lien vers la vidéo :* <https://www.vie-publique.fr/video/285379-video-leau-une-ressource-menacee>

## Financement de la politique de l'eau et de la biodiversité – Rapport public

Le contexte de la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité a fortement évolué au cours des dernières années. Ces évolutions ont des incidences sur leur financement qui ont fait l'objet de nombreux débats et de plusieurs rapports.

Le présent rapport présente :

- les évolutions récentes du financement de la politique de l'eau au travers des recettes fiscales perçues par les agences de l'eau et leurs emplois dans le cadre des programmes couvrant la période 2019-2024 ;
- les modalités de financement du nouvel opérateur de la biodiversité et de la réforme de la chasse ;
- l'évolution des crédits budgétaires que l'État consacre à la politique de la biodiversité notamment dans le contexte du plan biodiversité 2019-2022 ;
- un état des lieux de la contribution des fonds européens et des collectivités territoriales et leur coordination avec les moyens de l'État et de ses opérateurs.

*Lien vers le rapport :* <https://www.vie-publique.fr/rapport/286321-financement-de-la-politique-de-l-eau-et-de-la-biodiversite>

# L'organisation des marchés de l'électricité

## – Rapport public

Dans un secteur électrique ouvert à la concurrence au niveau européen, la France a maintenu ou créé d'importants outils d'intervention publique - à l'occasion de la loi « nouvelle organisation du marché de l'électricité » (NOME) du 7 décembre 2010 -, pour répondre à plusieurs objectifs : permettre l'exercice de la concurrence entre fournisseurs, garantir aux consommateurs des prix stables et reflétant la compétitivité du parc nucléaire existant, assurer le financement de ce parc et disposer de capacités suffisantes pour garantir l'équilibre entre offre et demande d'électricité. Le rapport répond à trois questions évaluatives sur les principaux dispositifs de la politique publique d'organisation des marchés de l'électricité. Il souligne que la mise en œuvre combinée de ces dispositifs au cours des dix dernières années ne permet plus de garantir que les objectifs initiaux soient atteints. Ce constat, illustré à l'extrême dans le contexte récent de flambée des prix du gaz et de l'électricité, appelle à mettre à profit les prochaines échéances de révision ou de caducité des dispositifs existants, pour clarifier les objectifs et revisiter les outils de l'intervention sur les marchés de l'électricité.

Lien vers le rapport : <https://www.vie-publique.fr/rapport/285602-l-organisation-des-marches-de-l-electricite- rapport-cour-des-comptes>

## UE : un nouveau règlement pour faire face aux prix élevés de l'électricité

Les États membres de l'Union européenne (UE) se sont fixés comme objectif de limiter la demande d'électricité pendant les heures de pointe pour faire baisser les prix. Pour cela, les États de l'UE devront identifier les 10% de leurs heures de pointe où la demande d'électricité sera réduite entre le 1er décembre 2022 et le 31 mars 2023.

Lors de la réunion extraordinaire du Conseil "transports, télécommunications et énergie", les ministres européens de l'énergie ont trouvé, le 30 septembre 2022, un accord politique sur les mesures d'urgence pour faire face aux prix élevés de l'énergie (nouvelle fenêtre).

Le nouveau règlement permettra :

- d'obtenir des contributions auprès des entreprises productrices d'énergie qui bénéficient d'un excédent de profit compte tenu du niveau des prix des marchés ;
- de mettre en place un plan de diminution de la consommation d'électricité en période de pics.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286622-union-europeenne-un-reglement-face-aux-prix-eleves-de-lelectricite>

# Etat de l'Union 2022 : une Union européenne « déterminée et solidaire »

Pour faire face à la pandémie de Covid-19 ou à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'UE s'est montrée forte et unie en 2022, selon la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. Pour 2023, elle a renouvelé sa solidarité avec l'Ukraine et esquissé différents projets dont une réforme énergétique sur l'électricité.

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a prononcé devant le Parlement européen son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre 2022.

Parmi les annonces fortes pour 2023, Ursula von der Leyen a affirmé que les habitants des Balkans occidentaux, de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie font partie de la famille européenne. Elle a également déclaré que "nombre d'entre nous ont trop longtemps tenu la démocratie pour acquise" et a rappelé que la protection de l'État de droit est la tâche la "plus noble" de la Commission.

En matière d'énergie, la présidente a souligné que l'Union a présenté des mesures afin que les États membres réduisent leur consommation globale d'électricité. Elle a aussi annoncé la création d'une Banque européenne de l'hydrogène en lien avec le Pacte vert pour l'Europe.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286219-etat-de-lunion-2022-le-discours-dursula-von-der-leyen>

## Sécurité alimentaire : un enjeu renforcé dans un contexte de tensions internationales

La crise sanitaire mondiale puis le conflit ukrainien ont remis au centre des préoccupations la question de la sécurité alimentaire. Que signifie la sécurité alimentaire ? Quels sont les enjeux ? Comment agissent les organisations internationales ? Tour d'horizon.

L'enjeu de la sécurité alimentaire est renforcé par le contexte de tension internationale qui réduit les capacités d'échanges.

Le rapport 2020 de l'ONU sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (nouvelle fenêtre) souligne que 320 millions de personnes supplémentaires n'ont pas eu accès à une nourriture adéquate en 2020. Au total, un tiers de la population mondiale est dans une situation de fragilité alimentaire, en dépit de la croissance mondiale ces vingt dernières années et de la hausse de la production alimentaire. Selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), la situation alimentaire dans le monde s'aggrave lentement depuis 2014.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/286021-securite-alimentaire-un-enjeu-international-renforce>

## Pour une alimentation saine et durable – Analyse des politiques de l'alimentation en France

L'Assemblée nationale a saisi France Stratégie pour réaliser une étude de la politique de l'alimentation dans ses composantes économiques, sociales, environnementales et de santé publique. Le rapport analyse l'ensemble des politiques publiques concourant à l'alimentation, à ses qualités (nutritionnelle, sanitaire, organoleptique) et à sa durabilité : politiques nutritionnelles, sociales, environnementales, agricoles, agro-industrielles, économiques, commerciales, etc. Cette approche élargie de la notion de politique de l'alimentation, centrée sur la promotion de régimes alimentaires sains et durables, permet d'aborder de manière systémique les enjeux alimentaires, dans une mise en perspective internationale et nationale. La notion de système alimentaire, qui se définit comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » est placée au cœur de l'analyse.

Lien vers le Rapport : <https://www.vie-publique.fr/rapport/281578-pour-une-alimentation-saine-et-durable>



# La sécurité alimentaire en dix questions

Qu'est-ce que la sécurité alimentaire ? Qu'est-ce que le plan de résilience agricole et alimentaire ? Quelle est la réglementation européenne sur la sécurité alimentaire ? La guerre en Ukraine fait peser de nouveaux risques sur la sécurité alimentaire dans le monde. Vie-publique fait le point en dix questions-réponses.

La **guerre entre la Russie et l'Ukraine** entraîne une **hausse record du prix des matières premières alimentaires** (blé, huile, soja, notamment) et de l'énergie. L'Europe et de nombreux **pays dépendants des importations de ces denrées** se préparent à vivre une profonde crise alimentaire. Les conséquences seront plus difficiles pour certaines régions du monde, notamment l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie, qui dépendent à plus de 50% des importations de blé russe et ukrainien. Le directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)(nouvelle fenêtre) pointe une réduction d'une "ampleur dramatique" des exportations de blé, aliment de base pour plus de 35% de la population mondiale.

Dans ce contexte, un plan de résilience agricole et alimentaire (France 2030) a été annoncé en France. La Commission européenne a présenté, le 23 mars 2022, son plan pour préserver la sécurité alimentaire. Les ministres de l'Agriculture du G7 ont appelé dans une déclaration commune(nouvelle fenêtre), le 11 mars 2022, à laisser ouverts les marchés agricoles.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/284445-la-securite-alimentaire-en-dix-questions>

## Se nourrir, un nouveau défi – Cahiers français

### Edito

Quand manger devient un enjeu !

Pour se rappeler l'importance de la thématique alimentaire, un petit regard dans l'œuvre de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière, est très instructif. De *L'Avare*, – « Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger » III.5 – aux *Femmes savantes* – « Je vis de bonne soupe, et non de beau langage » II.7, le dramaturge-comédien met savoureusement en scène la cuisine et la préparation des mets, la gastronomie, le goût, le plaisir de manger et la relation que l'homme entretient avec la nourriture. Cette présence littéraire n'est pas un hasard car le XVIIe siècle est justement le moment où la gastronomie, à l'image de Louis XIV, devient somptueuse et raffinée et où la cuisine française s'affirme au-delà des frontières. 350 ans plus tard, l'Unesco a donné sa confirmation officielle à cette tradition en inscrivant en novembre 2010 le repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'humanité.

Malgré l'offre abondante d'aujourd'hui, l'alimentation demeure au centre de nos préoccupations. Certes, l'époque est révolue où elle représentait le premier poste de dépense dans les budgets des ménages, mais l'alimentation cristallise nombre d'interrogations de la société moderne : de la crise environnementale au risque alimentaire et à la santé en passant par les questions d'équité quand il s'agit de trouver la « juste » rémunération des producteurs. Plus encore, se nourrir est devenu une forme d'expression en soi, un acte militant un certains – vaste programme !

Lien vers la publication : <https://www.vie-publique.fr/catalogue/270624-se-nourrir-un-nouveau-defi>

## Comprendre la souveraineté numérique - Cahiers Français

Contrôler les ressources internet, limiter l'hégémonie de puissances étrangères, mieux contrôler la protection des données individuelles... telles sont quelques-unes des préoccupations de la « souveraineté numérique ». En effet, depuis les années 2000, les Etats sont de plus en plus défiés par le pouvoir exercé par certaines multinationales qui collectent et exploitent massivement des données en échappant bien souvent aux contraintes juridiques prévues, notamment en matière fiscale et concurrentielle. Comment s'exerce cette toute puissance des GAFAM ? Quelles sont les impacts sur notre économie, notre société et notre vie personnelle ? A quelles conditions pouvons-nous mettre en place une véritable souveraineté numérique ? Autant de questions auxquelles répondent quelques-uns des meilleurs spécialistes du sujet..

Lien vers la publication : <https://www.vie-publique.fr/catalogue/274221-comprendre-la-souverainete-numerique>

## Définition et enjeux de la souveraineté numérique

Ils règnent sur l'espace numérique, décident de supprimer des contenus, de vendre les données personnelles... Depuis les années 2000, le pouvoir des GAFAM concurrence celui des États et affecte la liberté d'autodétermination des individus, faisant émerger la notion de souveraineté numérique.

Alors que la plupart des activités humaines sont désormais régies par les technologies digitales, les États sont entrés dans un rapport de force avec les multinationales qui règnent sur les réseaux numériques. Il s'agit de préserver ou de reconquérir une part du pouvoir qui s'exerce dans ces nouveaux espaces, pourtant conçus pour échapper à l'emprise étatique.

Nos sociétés deviennent dépendantes de la technologie et des entreprises qui les contrôlent (réseaux et plateformes, télécommunications, information, santé, commerce, justice, sécurité, armée...), une tendance qui s'accroît avec le développement des algorithmes, des objets connectés, de la robotique, de l'intelligence artificielle. Or ces technologies sont régies par le code informatique : dans l'espace numérique, la régulation des activités et comportements dépend davantage des standards et normes techniques déterminés par les ingénieurs informatiques que des normes juridiques édictées par les États. C'est le sens de la fameuse formule "code is law" de Lawrence Lessig, Professeur à Harvard (L. Lessig, Code and Other Laws of Cyberspace, Basic Book, 1999).

Les États se retrouvent à la fois contestés et concurrencés dans l'exercice de leurs prérogatives classiques attachées à la souveraineté. La notion de souveraineté est définie traditionnellement comme le pouvoir suprême exercé sur un territoire, à l'égard d'une population, par un État indépendant, libre de s'autodéterminer (voir l'apport à ce concept juridique de Jean Bodin et Charles Loyseau, au XVIe siècle puis de Louis le Fur et Raymond Carré de Malberg au XXe siècle). Elle est remise en cause, dans une société dite post-

westphalienne caractérisée par l'interdépendance des États, la montée en puissance des organisations internationales, la mondialisation économique, le développement des échanges transnationaux, et désormais la globalisation engendrée par des technologies qui échappent largement aux États, et se jouent des frontières physiques.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276125-definition-et-enjeux-de-la-souverainete-numerique>

## Souveraineté numérique : quelles stratégies pour la France et l'Europe ?

Fiscalité des GAFAM, risques d'ingérence de puissances étrangères, dépendance de l'État vis-à-vis d'acteurs technologiques extra-européens... La souveraineté numérique met en évidence la nécessité de faire émerger en Europe de nouveaux acteurs du numérique dont les activités respecteraient les principes et les valeurs des Européens.

### **Souveraineté numérique : des enjeux désormais stratégiques**

En l'espace de quelques années, l'expression "souveraineté numérique" utilisée à l'origine pour évoquer les risques émergents de vassalisation technologique de l'Europe par des sociétés américaines ou chinoises est devenue un sujet politique majeur dans nos sociétés (Martin Untersinger, "L'incertaine mais nécessaire "souveraineté numérique"", Le Monde, 20 novembre 2019). En effet, à mesure que les technologies numériques se développent dans l'ensemble des champs de l'activité économique et politique de nos sociétés, elles modifient les dynamiques de pouvoir entre les acteurs privés et les États mais aussi entre les États eux-mêmes. Les instruments de la souveraineté des États sont ainsi indiscernables des outils de la puissance technologique. Les technologies qui seront au cœur du développement des prochaines générations de services numériques comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'informatique quantique, les objets de la santé connectée et des villes intelligentes ou encore les véhicules autonomes constituent déjà des enjeux stratégiques pour les États. Vladimir Poutine déclarait ainsi en 2017 : "L'intelligence artificielle représente l'avenir, non seulement pour la Russie, mais pour l'humanité tout entière. La nation qui deviendra leader dans le domaine de l'intelligence artificielle dominera le monde..." (James Vincent, "Putin says the nation that leads in AI "will be the ruler of the world"", The Verge, 4 septembre 2017).

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/276126-souverainete-numerique-queelles-strategies-pour-la-france-et-leurope>

## Pourquoi l'inflation est-elle soudainement élevée ?

Les pays occidentaux sortent d'une très longue période d'inflation très basse. Il faut en effet revenir aux années 1980 pour retrouver les niveaux actuels.

Le phénomène de l'inflation est très complexe. Il n'obéit pas mécaniquement à la théorie quantitative classique selon laquelle l'inflation serait d'abord un phénomène monétaire (une augmentation de la quantité de monnaie en circulation implique tôt ou tard la hausse de l'inflation). Lors de la longue phase de taux directeurs très bas, les banques centrales ont largement contribué à la création monétaire sans que cette forte hausse de la masse monétaire n'ait fait bouger l'inflation (hors valeurs mobilières et immobilières).

La hausse soudaine de l'inflation a cependant de nombreuses raisons, (nouvelle fenêtre) à la fois conjoncturelles et structurelles.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/286182-inflation-les-causes-de-la-soudaine-hausse-des-prix>

## Comment agir sur le pouvoir d'achat ?

L'augmentation du pouvoir d'achat est une ligne récurrente des programmes des candidats aux élections. Mais quels sont les moyens d'action des politiques et des élus ?

Le gouvernement a peu de prises sur le revenu disponible brut des ménages. Le Smic est indexé sur l'inflation mesurée pour les 20% des ménages ayant les revenus les plus faibles. Sa revalorisation périodique est effectuée sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés.

Le gouvernement peut par ailleurs décider d'un "coup de pouce" au Smic ; c'est alors un choix politique. Le dernier, de 0,6%, date de juillet 2012 (nouvelle fenêtre). Il portait à 2% une hausse en grande partie mécanique. Le "coup de pouce" représentait une augmentation horaire de 5 centimes d'euros.

Les dépenses pré-engagées et les dépenses incompressibles représentent une **part croissante des dépenses de consommation des ménages** (respectivement 34,6% et 28,2% en 2011). Selon l'Insee, entre 1960 et 2018, la part des dépenses pré-engagées dans le RDB est passée de 12,6% à 29,2%.

Dans ce contexte, les **seuls leviers du gouvernement** sur le pouvoir d'achat sont **les prestations sociales et les prélèvements**.

Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/282615-pouvoir-dachat-une-notion-pertinente>

# Finances publiques post-Covid : les recommandations de la Cour des Comptes

La levée des mesures de restriction sanitaire et les prévisions de croissance de l'économie relancent les débats sur la fin du "quoi qu'il en coûte". Après le rapport "Arthuis" remis en mars 2021, la Cour des comptes publie sa contribution sur l'avenir des finances publiques.

À la demande du Premier ministre, la Cour des comptes a remis, le 15 juin 2021, un rapport intitulé "une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise : concilier soutien à l'activité et soutenabilité". L'objectif est de prendre en compte les mesures de consolidation et de relance de l'économie tout en assurant l'efficacité des politiques publiques et la soutenabilité de la trajectoire financière.

La Cour propose ainsi une stratégie reposant sur deux piliers :

- le renforcement de la croissance potentielle ;
- et la maîtrise des dépenses publiques.

*Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280476-finances-publiques-post-covid-recommandations-de-la-cour-des-comptes>*

## Fiscalité écologique : quelle efficacité ?

La fiscalité écologique est guidée par des objectifs environnementaux. Pour autant, le système fiscal français prévoit de nombreuses exonérations qui ne vont pas dans le sens de la transition écologique. Ces taxes vertes sont-elles réellement efficaces et incitatives ?

La fiscalité environnementale a fait preuve de son efficacité, en permettant de réduire la consommation de certaines énergies fossiles en France et en Europe. Le ministère de la transition écologique et solidaire estime qu'une hausse de 10% du coût des énergies fossiles permet de réduire de 6% leur consommation à long terme (nouvelle fenêtre).

Cependant, la dimension incitative est fortement amoindrie en France par les nombreux régimes dérogatoires et la faiblesse de la plupart des taux de taxation.

*Lien vers l'article : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/270834-fiscalite-ecologique-quelle-efficacite>*

# Parlons climat en 30 questions

## Doc'en Poche

### **Maintenant, partout, de plus en plus intense**

Le changement climatique dû à l'influence humaine se manifeste déjà de manière généralisée, rapide, et constitue une rupture par rapport aux variations naturelles du climat des derniers milliers d'années. Il s'intensifie et n'épargne aucune région, du haut des montagnes aux profondeurs océaniques, des tropiques aux pôles. L'influence humaine sur le climat, à travers les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à la combustion des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel), aux changements de l'utilisation des terres (principalement de la déforestation), aux activités industrielles et agricoles et aux modes de production et de consommation non durables, est sans équivoque. Elle rend les événements météorologiques et climatiques extrêmes plus fréquents et plus sévères (chaleur et pluies extrêmes, sécheresse, submersions côtières, etc...), et, malgré les efforts d'adaptation, induit déjà des impacts généralisés, des dégradations d'écosystèmes, certaines déjà irréversibles, et des pertes et dommages croissants pour les populations.

Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des zones de très forte vulnérabilité vis-à-vis du changement climatique, avec des moyens de subsistance très sensibles au climat. Cette vulnérabilité varie considérablement d'une région à l'autre mais aussi au sein même d'une région ou d'un pays, en raison de niveaux différents de développement socio-économique et de gouvernance, et de l'insertion de multiples formes d'inégalités. Elle est également étroitement dépendante de l'état des écosystèmes océaniques, côtiers et terrestres, de leur dégradation, sous pression de pratiques de gestion non durables, et du changement climatique.

Lien vers la publication : <https://www.vie-publique.fr/catalogue/23413-parlons-climat-en-30-questions>

## Récession et dépression

L'activité économique d'un pays se mesure essentiellement grâce à l'évolution de la production.

Une récession correspond à une phase de diminution de l'activité économique. Cette notion peut parfois être employée pour décrire un simple ralentissement du rythme de la croissance économique : la production continue d'augmenter mais à un rythme moins rapide.

En France, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la récession correspond à une chute du produit intérieur brut (PIB). Plus précisément, un pays entre officiellement en récession lorsqu'il connaît un taux de croissance négatif du PIB au moins deux trimestres consécutifs.

Si les périodes de ralentissement économique sont fréquentes, les récessions sont en revanche beaucoup plus rares.

Depuis les années 1950, la France n'a connu que quatre récessions (1974, 1993, 2009 et 2013) consécutives à des crises économiques.

## **La dépression : une forme grave de crise économique**

Si le ralentissement de l'activité économique prend un caractère cumulatif et n'est pas enrayé, la récession peut alors déboucher sur une dépression.

Une dépression correspond à une baisse forte et durable de la production et de la consommation. Elle engendre une contraction du produit intérieur brut pendant au moins plusieurs années. Il n'existe pas de critères explicites permettant de délimiter précisément une période de dépression.

Une dépression conduit à de graves problèmes économiques comme la multiplication du nombre de faillites et l'apparition d'un chômage de masse. À la suite du krach financier de 1929 aux États-Unis, l'économie mondiale a subi une très grave dépression (La Grande dépression). Plus récemment, la crise financière mondiale de 2008 – la plus grave depuis les années 1930 – a un temps fait planer la menace d'une nouvelle dépression.

*Lien vers l'article :* <https://www.vie-publique.fr/fiches/270204-recession-et-depression>